Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200921-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_21**
Intitulé : **REPRESENTATION D'YVETOT NORMANDIE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER**
Administration générale - Institution - Désignation des représentants

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'Etang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 43 Représentés : 2

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200921-DE

HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN

Absents :
Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY.

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

L'article R. 6143-2 du Code de la santé publique dispose que le conseil de surveillance du centre hospitalier doit comprendre un représentant de l'EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33,
Vu le Code de la santé publique et notamment son article R. 6143-2,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020

Article 1er – De proclamer M. Francis ALABERT représentant d'Yvetot Normandie au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Yvetot.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200921-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____.

Article 2 – De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération au centre hospitalier d'Yvetot.

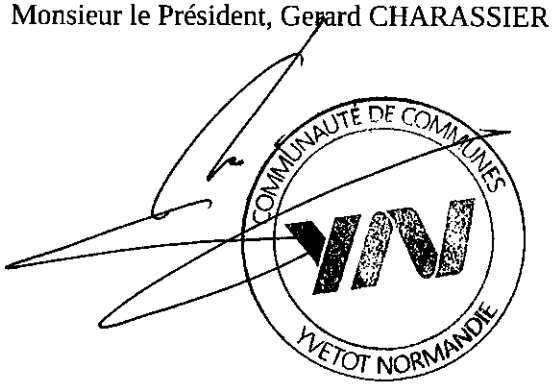
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200921-DE